

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 02 - 1 févr. 2022

À LA UNE

Un droit OHADA de la franchise ?

Par Cyril Grimaldi

OHADA

Motivation de la sentence arbitrale, clause compromissoire pathologique, ordre public international dans l'arbitrage CCJA

Par Céline Ndongo Dimouamoua

La décision d'adjudication n'est susceptible d'aucune voie de recours

Par Pierre-Claver Kamgaing

La CCJA confirme sa position au sujet de l'identification du juge du contentieux de l'exécution

Par Pierre-Claver Kamgaing

Le directeur général adjoint d'une société anonyme est investi d'un pouvoir de représentation

Par Ramsès Akono Adam

Révocation du directeur général : caractère d'ordre public et exigence de justes motifs

Par Akodah Ayewouadan

Irrecevabilité du recours en cassation devant la CCJA introduit par un gérant dont le mandat a pris fin

Par Ramsès Akono Adam

Droits nationaux

Sénégal : décret d'application de la loi PPP du 2 mars 2021, un équilibre à trouver entre préférence nationale et attractivité

Par Boris Martor, Raphaël Weiss

Madagascar : la mise en place de l'Agence de recouvrement des avoirs illicites, l'espoir d'une effectivité de la lutte contre la corruption ?

Par Faratiana Esoavelomandroso

Mali : une réforme du Code de procédure pénale pour mieux lutter contre la délinquance

économique et financière

Par Yvette Rachel Kalieu Elongo

Togo : réforme des marchés publics

Par Akodah Ayewouadan

Togo : le cadre juridique des PPP revisité

Par Akodah Ayewouadan

Burundi : grande réforme du Code des investissements

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne